

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 8 août 2014

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 7

ARRÊTÉ N° 4128/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant abrogation de textes.

Du 4 juillet 2014

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

ARRÊTÉ N° 4128/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant abrogation de textes.

Du 4 juillet 2014

NOR D E F E 1 4 5 1 3 4 1 A

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 112.2.3, 113.8, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Textes abrogés :

Arrêté interministériel du 15 mai 1950 (BO/M, p. 1911 ; BOEM 540-0.1.1).

Arrêté du 28 mars 1977 (BOC, p. 1291 ; BOEM 332.1.2.2, 512.2.1, 768.3).

Référence de publication : BOC n° 39 du 8 août 2014, texte 7.

1. Les arrêtés mentionnés ci-dessous sont abrogés :

- arrêté interministériel du 15 mai 1950 relatif à la participation des Services des Subsistances des Intendances et Commissariats des Forces armées et de la France d'Outre-Mer au ravitaillement des troupes ou personnels de leur ressort ;

- arrêté du 28 mars 1977 relatif à la prise de rang des commissaires lieutenants issus de l'école du commissariat de l'air.

2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.